



**Charte des Acteurs Solidaires Pour l'Animation Rur'baine et le Développement
adoptée pour le F.I.E.R. des O.D.D.**

**Festival International Éclaté et Régionalisé des Objectifs de Développement Durable.
(Actualisée au 20 /01/2023)**

Préambule

*La présente charte est le fruit d'un travail collectif mené par des acteurs se réclamant de l'économie solidaire qui souhaitent s'investir pour la réussite des 17 O.D.D. Ils décident d'affirmer les valeurs et les pratiques qui les réunissent afin d'élargir et de renforcer un mouvement pour un développement et une économie solidaire. Elle constitue un point de référence collectivement accepté. L'association de préfiguration du **Festival International Eclaté Régionalisé des 17 Objectifs de Développement Durable Intégrant la Charte des Acteurs Solidaires** à sa démarche transnationale de ses rapports Nord/Sud adopte chacun de ses principes. Simple citoyen, acteur de la société civile, collectivité territoriale, organisation internationale, institution, gouvernement, doivent donc comprendre et s'organiser pour agir ensemble.*

Les Acteurs Solidaires approuvent :

1. L'économie solidaire :

Les acteurs de l'économie solidaire partagent la conviction qu'il est possible d'entreprendre autrement et de replacer l'Homme au cœur de l'économie quel que soit son pays d'origine ou son lieu de vie. Ils en témoignent par leurs réalisations quotidiennes dans l'ensemble des champs d'activité économique, sociale, culturelle et environnementale (commerce équitable, agriculture biologique et durable, création d'outils financiers solidaires, environnement, services aux personnes, actions en faveur de la paix, pour la lutte contre certaines pandémies, culture, sport, éducation, audiovisuel, clubs d'écoute, médias et outils de communication citoyens, ...). La volonté individuelle et collective d'entreprendre dont font preuve les acteurs qui s'y impliquent ne peut pas s'expliquer par le seul intérêt matériel. Les investissements faits et les risques pris par ces entrepreneurs s'appuient sur l'existence d'un projet partagé visant à démocratiser l'économie.

Ils mettent l'entraide mutuelle et la réciprocité au cœur de l'action économique.

Ils sont à la fois :

- des habitants, usagers ou professionnels prenant en charge la conception de services qu'ils estiment nécessaires,
 - des entrepreneurs voulant contribuer à un développement solidaire,
 - des allocataires refusant la position d'assisté, œuvrant au développement local et qui créent leur emploi,
 - des consommateurs qui s'organisent pour soutenir les producteurs locaux de biens et services et contribuer au développement durable,
 - des épargnants utilisant différemment leur argent, partageant collectivement les risques avec des entrepreneurs...,
 - des citoyens qui s'engagent dans des démarches de partenariat pour soutenir les initiatives et les capacités de ceux qui ici et là-bas, au Nord comme au Sud, sont acteurs d'un développement pour tous.
- **Cette diversité des démarches explique que les actions s'inscrivent dans un processus d'économie solidaire ne se laissent pas enfermer dans un statut juridique.**
- **L'économie solidaire se caractérise d'abord et avant tout par une façon d'entreprendre avec les autres, d'échanger des savoir-faire, de mutualiser des compétences ou des outils, de rassembler des ressources citoyennes autour de projets émanant de besoins et d'initiatives d'habitants.**
- Cette dynamique d'entreprendre, privilégiant les dimensions sociale, culturelle et environnementale, tout en intégrant une viabilité économique, doit être développée davantage.



C'est pourquoi des acteurs solidaires pour l'animation rurale (Rurale et Urbaine) et le développement ont décidé de se regrouper sur la base du présent document.

2. Les valeurs communes:

Les acteurs de l'économie solidaire se reconnaissent dans des valeurs fortes, fondées sur le respect d'autrui et inséparables les unes des autres :

La solidarité : la solidarité émane de l'action collective pour plus de démocratie. Elle instaure une répartition équitable des bénéfices et des charges et suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent.

L'autonomie : chaque personne, chaque structure, chaque territoire doit pouvoir aller, à son rythme, au bout de ses potentialités propres, disposer de la capacité maximum à agir avec ses moyens, limiter sa dépendance, acquérir une citoyenneté optimale.

L'égalité : il s'agit là de la reconnaissance et du respect de la différence et de l'identité de chacun sans hiérarchisation a priori. La parité s'impose comme un droit.

L'échange : il est un acte entre deux parties, et des échanges désignent des relations entre des personnes physiques, des Organisations, des États. Un échange est positif si les deux parties y ont un avantage, il est neutre si cela ne change rien pour les deux parties, et il est négatif s'il est désavantageux pour les deux parties. Il est déséquilibré si les deux parties n'y ont pas le même avantage. Dans l'économie solidaire, cet échange est donc par nature positif.

Le partage : il s'agit de valoriser la diffusion et l'adaptation des savoir-faire. Partager non seulement les excédents, les bénéfices et la consommation, mais aussi le travail, l'activité, le temps et le risque.

La réciprocité : la réciprocité correspond à la relation établie entre plusieurs personnes par une suite durable de dons, d'échanges et de coopérations.

Ces valeurs, que les acteurs de l'économie solidaire essaient de faire vivre et fructifier dans leurs pratiques, sont en rupture avec les modèles dominants dans la société de marché où l'éthique, la politique et le social sont considérés dans le meilleur des cas comme des correctifs et des variables d'ajustement pour rendre le système supportable.

Elles interpellent la notion de progrès en réintroduisant notamment la notion de responsabilité collective quant au devenir de la planète et aux droits des générations futures.

Dans cette perspective, l'économie solidaire prend toute sa place pour participer au vaste mouvement mondial de réinterpellation de toutes les formes de pouvoir, en explorant concrètement le champ des possibles, pour l'émergence d'une nouvelle culture du changement et pour la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, adoptés par les Nations Unies le 25 septembre 2015.

3. Un projet coopératif partagé :

résolument décidés à contribuer à la réalisation des 17 ODD par des actions de terrain au plus proche de tous les citoyens du Monde qu'ils côtoient, les acteurs partageant ces valeurs peuvent se constituer en un **G.A.S.P.A.R.D.** dédié aux 17 O.D.D., du local au global (quartier, ville, village, département, province, région, national et même international et transversal, et par thématique). **Les Représentations Nationales FIER des ODD** sont habilitées à constituer des **G.A.S.P.A.R.D** associant leurs partenaires privés, ou institutionnels.

C'est un réseau ouvert qui est demandeur d'échanges et de partenariats avec l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques sur les évolutions et enjeux de la société, par exemple : les changements du

travail, l'utilisation de l'épargne salariale, le devenir des services publics, le développement d'une région solidaire, la construction d'un continent ou d'un monde solidaire intégrant les pays entrants et d'une organisation mondiale attentive aux valeurs de solidarité, de coopération et d'équité au nord comme au sud.

Il offre de participer à tout espace public de proximité (associations, ong, collectifs, conseils, réseaux, forums, etc.) permettant aux personnes de prendre la parole, de débattre, de décider, d'élaborer et de mettre en œuvre des dynamiques citoyennes pour favoriser l'émergence de projets de développement solidaire.

La reconnaissance des possibilités et des capacités de l'économie solidaire en termes de renforcement du lien social et des liens civiques dans les territoires de proximité, et la prise en compte d'une nouvelle représentation citoyenne légitimée par ses pratiques peuvent contribuer à construire au niveau local un projet de transformation globale.

Réseau coopératif de mise au point d'outils, de services et d'échanges de savoirs à usage des participants et de leur environnement : conseil en création d'entreprises, financement, pôle d'économie solidaire, conception et diffusion de logiciel libres, évaluation réciproque, entraide, rassemblement d'informations, autoformation collective, audiovisuel participatif.

Réseau coopératif d'appui à l'émergence de nouvelles solidarités : appui aux mouvements allant dans le sens des alternatives de changement social, coopération technique avec ces mouvements (exemples : agriculture, logement, commerce équitable, environnement, initiatives économiques de femmes, reconversion des friches industrielles ou militaires, cultures, médias participatifs, ...), promotion de propositions auprès des pouvoirs publics, contacts avec les entreprises de l'économie traditionnelle.

Réseau coopératif de promotion de réalisations et de produits, d'initiatives locales et régionales, de relais d'appels et de communication de campagnes médiatiques de solidarité et d'épargne à destination du grand public.

Réseau coopératif avec les pouvoirs publics dans une relation de reconnaissance réciproque des légitimités respectives de chaque partie prenante.

Un engagement : Les acteurs de l'économie solidaire et de l'économie circulaire veulent agir en cohérence entre eux et avec leurs valeurs.

4. Les signataires s'engagent donc à :

- A) susciter et développer une économie respectueuse de l'être humain et de la planète,
- B) produire du sens dans le cadre d'activités économiques,
- C) mettre en œuvre des modes démocratiques de décision et de gestion participative,
- D) s'impliquer dans une démarche de progrès au droit de regard mutuel et devoir de transparence de leurs pratiques, contribuant ainsi à une recherche commune et partagée de qualité.
- E) avoir l'ambition de participer très activement au renforcement des moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.(Objectif 17)

Soucieux de construire ensemble un mouvement d'économie solidaire respectueux des valeurs communes précédemment définies, les signataires s'engagent également et très concrètement à :

- autoévaluer avec des tiers ce qu'ils font afin de faire valoir leur apport réel à la création et au développement du lien social sur les territoires où ils se trouvent ;
- mutualiser des compétences, regrouper des moyens, pour donner aux pratiques alternatives plus de surface, plus de capacité à s'affronter aux enjeux de la société dans un contexte de mondialisation ;
- synthétiser les acquis de la réflexion, les mettre en forme, les diffuser comme propositions soumises à un large débat citoyen au-delà du réseau de chacun ;
- aller à la rencontre des élus, des responsables syndicaux et des acteurs engagés dans le mouvement social en portant les thèmes et les valeurs d'une autre économie plus solidaire.

Les rédacteurs de la présente charte demandent que toute personne physique ou morale, qui en est signataire, s'implique à leur côté : **dans la création de nouveaux Groupements d'Acteurs Solidaires Pour l'Animation Urbaine et le Développement territoriaux ou thématiques, dans la signature de conventions de partenariats sur un ou plusieurs des 17 ODD, par des notes de cadrage sur des activités, événements ou opérations ponctuelles, et de n'accepter de s'engager dans une coordination G.A.S.P.A.R.D. qu'avec des personnes physiques ou morales également signataires de la présente Charte, respectueuses du mode de gouvernance que cela induit.**

Charte mise à jour le 20 janvier 2023.

